



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
28 janvier 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre
de l'article 22 de la Convention, concernant
la communication n° 838/2017* ****

Communication présentée par : B. S. (représenté par un conseil, Rajwinder Bhambi)

Victime(s) présumée(s) : Le requérant

État partie : Canada

Date de la requête : 13 août 2017 (date de la lettre initiale)

Questions de fond : Expulsion vers l'Inde ; risque de torture

Le 30 décembre 2020, le Comité, n'ayant reçu aucun commentaire du conseil du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 838/2017.

* Adoptée par le Comité le 30 décembre 2020, pendant la période intersessions.

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Jens Modvig, Ilvija Puce,
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

